

L'an deux mille huit, le quatre du mois d'avril à Vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille huit, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LAUNAY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Alain LAUNAY – Monsieur Roger GUENGANT – Madame Sylvaine TOUTAIN – Monsieur Joël MARTINEAU – Madame Annie BUCHON – Monsieur Camille BONDU – Madame Corinne THEBAULT – Monsieur Gilles REVEST

Madame Chantal FROMENTIN – Monsieur Maurice LE POCHE – Madame Marie Paule DAHIREL – Madame Yvette POUTRIQUET – Madame Liliane BEGLIN – Madame Muriel HUET – Monsieur Patrick JOUBERT – Monsieur Vincent BOUCHE – Madame Sylviane HODY – Monsieur Bruno TELLIER – Monsieur Etienne RENAULT – Monsieur François CHOTARD – Monsieur Pierrick BLONDEL – Monsieur Daniel LEROY – Madame Geneviève BELLION-GLOANEC – Madame Isabelle DE FERRAND – Monsieur Yves LEGRAND – Madame Claudine LE BRICE.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Pierrette CHOLLOU qui a donné pouvoir à Madame Sylvaine TOUTAIN.

Madame Claudine BOURROUSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Camille BONDU.

Monsieur Emile BARBIER.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Pierre LENORMAND, Directeur Général des Services de la Mairie.

Mademoiselle Aurélie LE MERRER.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Yvette POUTRIQUET pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 35.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Monsieur LAUNAY donne lecture du Procès Verbal de la séance du 21 mars 2008.

Madame LE BRICE signale que son nom de famille s'écrit en deux mots. La correction sera faite et il en sera tenu compte dans les prochains Procès Verbaux du conseil municipal.

Demande de rectification du vote de la délibération 1 : Création des commissions et désignation des membres du Conseil Municipal – commission affaires sociales.

Au lieu de :

POUR : 29

CONTRE : 29

ABSTENTION(S) : 29

Il faut lire :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le Procès Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 A – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Institué par la Loi du 6 février 1992 portant Administration Territoriale de République, le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les 2 mois qui précèdent la présentation du budget primitif.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires du budget principal pour 2008 et les résultats de l'année 2007.

AUTOFINANCEMENT

Les recettes ont augmenté de 5.1% en 2007 par rapport à 2006 (1% entre 2005 et 2006) soit un montant de recettes égal à 3 907 155.55 euros. Tandis que les dépenses ont augmenté de 8.5% par rapport à 2006 soit un montant de 3 207 589.03 euros.

L'épargne brute est donc de 699 566.52 euros soit une baisse de 6.7% par rapport à 2006. Cette baisse de l'épargne brute était de 7.9% en 2005.

Monsieur le Maire indique que la capacité d'autofinancement de la commune est de 302 939.75 euros soit une baisse de 28% par rapport à 2006. La diminution de la capacité d'autofinancement de la commune s'explique de deux façons :

- remboursement de la dette en capital lié aux investissements et aux emprunts réalisés pour l'aménagement de la place du Général de Gaulle et pour la caserne des pompiers.

- augmentation des charges du personnel de l'ordre de 10% lié notamment à la reprise par la commune du CLSH pour les enfants de moins de 6 ans et à l'augmentation de la durée d'ouverture du CLSH sur toute l'année .

Monsieur le Maire note que les sommes à réinvestir seront donc moins importantes.

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette est de 412 000 euros. Cet état ne diminuera pratiquement pas jusqu'en 2021.

En 2008, deux emprunts vont tomber pour un montant de 30 000 euros.

La ligne de trésorerie est de – 320 000 euros.

Il faut prévoir le règlement de l'indemnité d'éviction aux actuels propriétaires du bureau de tabac pour un montant de 150 000 euros.

De plus, il va être nécessaire de réaliser sous peu un emprunt pour couvrir la ligne de trésorerie.

DEPENSES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses de personnel ont augmenté de 10% en 2007 notamment pour les raisons invoquées ci-dessus.

Concernant les espaces verts, Monsieur le Maire indique que le recrutement d'un jardinier est en cours. De nombreux candidats ont répondu à cette offre d'emploi, seuls 7 candidats seront reçus en entretien.

De plus, des besoins en outillage sont à prévoir notamment l'achat d'une tondeuse.

TAXES ET IMPOTS

Monsieur le Maire présente l'évolution du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et fait remarquer l'augmentation du prix du traitement des déchets ménagers par le SIRDOM.

Monsieur le Maire propose une diminution du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ainsi, il souhaite que les Pleurtuisiens « paye le coût et pas plus ». De plus, ce dernier considère qu'une baisse de cette taxe représenterait une incitation au tri collectif, élément important dans une optique de développement durable.

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'une modification du taux d'imposition car les taux actuels ne sont pas élevés et que l'imposition est la seule recette sur laquelle la commune peut agir. A titre d'exemple, Monsieur le Maire indique qu'une augmentation des

taux de 1% représenterait une augmentation de 2 euros sur une base locative moyenne de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour les habitants de la commune.

Ces propositions seront étudiées par la commission finances qui se réunit le 7 avril 2008.

INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire indique que le budget de 2008 sera un budget de transition et que les investissements en cours seront à finaliser :

- Travaux d'électricité dans le bureau de tabac*
- Travaux sur la toiture des terrains de tennis couverts pour un montant de 44 000 euros (la commune a gagné son procès contre l'architecte qui a dû s'acquitter de cette somme)*
- Effacement des réseaux « Rue de la Perrière » pour un montant de 92 000 euros*
- Protection plus réfection des vitraux pour un montant de 15 000 euros*
- Fin des travaux « Place du Général de Gaulle » : 1^{ère} partie jusqu'au 14 juillet (les désagréments sur la circulation seront évités au maximum), 2^{ème} partie de finition avec le collage des pavés qui est prévu pour le début de l'automne.*
- Aménagement du lieu-dit « La ville Rucette » afin de sécuriser la sortie de la pizzeria (travaux partagés avec la commune de la Richardais) pour un montant de 16 000 euros.*
- Achat d'un C15*

Monsieur le Maire dresse une liste non exhaustive des nouveaux projets qui seront à prévoir au cours des années suivantes :

- Réhabilitation de La Sagesse : projet de création d'une bibliothèque/médiathèque dans une partie du bâtiment. Une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Vauban pour leur indiquer que les surfaces mises à disposition pourraient être modifiées. Une nouvelle rencontre aura lieu fin juin. L'étude de faisabilité du projet serait d'environ 20 000 euros.*
- Sécurisation du terrain de football à la demande du club et des parents.*
- Espace Delta : continuer l'équipement en sonorisation, les équipements en éclairage seront étudiés plus tard, revoir les allées sablées, refaire la vitrification du parquet.*
- Aménagement de l'entrée sud de Pleurtuit : un appel d'offre avait été lancé. A ce jour, 20 candidatures ont été reçues. Une sélection des candidats aura lieu prochainement. Le montant de l'étude est estimé à 22 000 euros.*
- Réhabilitation du jardin du Westerwald : achat de bancs et de jeux d'enfants.*
- Equipement en informatique du personnel et des adjoints : 1 poste informatique par bureau pour les adjoints.*
- Continuer l'équipement informatique de l'école primaire et commencer celui de l'école maternelle.*

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints afin que ces derniers présentent leurs projets.

Monsieur Gilles REVEST en charge de la culture et de la vie associative indique que la programmation de l'Espace Delta pour la saison 2008/2009 restera identique mais qu'il

faudra veiller, à l'avenir, à ne pas augmenter le déficit de l'Espace Delta. Cependant, une diversification des programmes et du public est nécessaire mais toujours dans un budget convenable. Les subventions des associations sont actuellement en cours d'étude. De plus, le remplacement de M. LE BIHAN est à envisager, peut être de manière bénévole. Enfin, la convention concernant l'école municipale de musique avec le Conseil Général est actuellement en cours de révision.

Madame Corinne THEBAULT en charge de la communication et de l'animation indique que le budget sera quasi constant et que des pistes de réflexion sont en cours en ce qui concerne la communication. Une multiplication des animations est à prévoir. Pour cette année les projets d'animation sont les suivants : la fête de la musique, une animation festive estivale et une animation de Noël. Un plus grand nombre d'animations sera prévu au cours de l'année 2009.

Madame Annie BUCHON en charge de l'environnement, du tourisme-promotion du patrimoine et des cérémonies fait état des projets suivants : aménagement des jardins (limiter l'entretien des espaces verts, installation de bancs), aménagement de l'entrée de la mairie notamment la façade, création d'abris à vélo, régler les problèmes d'entretien du point éco en mettant en place une dalle sous chaque container, sentiers pédestres, entretien des villages.

Monsieur Camille BONDU en charge de l'urbanisme et des travaux indique que l'année 2008 est une année de transition et que les travaux en cours sont à finir au niveau de l'éclairage, des trottoirs. Les projets sont les suivants : définition des secteurs à rénover en priorité, aménagement de WC publics avec accès handicapés, contrat de maintenance avec le SDE : une quarantaine de lanternes sont à remplacer (une recherche de subvention est en cours).

Madame Sylvaine TOUTAIN en charge des affaires sociales indique que le CCAS va continuer son action avec les mêmes moyens.

Monsieur Roger GUENGANT en charge de la petite enfance, jeunesse, sports et écoles indique que le challenge inter-communal aura lieu cette année à Pleurtuit et que cela va occasionner des frais supplémentaires par rapport à l'année dernière. Une réflexion est actuellement en cours sur la possibilité de recruter une personne pour les associations sportives. Le CLSH sera ouvert une semaine de plus que l'année dernière (les mini-camps seront prévus sur la même base que l'année dernière) soit un coût supplémentaire, sécuriser l'entrée du terrain de football, relancer le conseil municipal des jeunes dès cette année, continuer l'équipement informatique des écoles. Les projets à prévoir pour les prochaines années seront une crèche, une salle de sports, un plateau multisports pour 2009, un parcours sportif autour de la voie verte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et indique que le budget sera voté lors du prochain conseil municipal du vendredi 18 avril 2008.

Madame BELLION-GLOANEC souhaite savoir si les commissions auront lieu avant le vote du budget. Monsieur le Maire lui indique que les commissions auront bien lieu avant.

Monsieur RENAULT souhaite savoir si les problèmes d'étanchéité de la toiture du terrain de tennis sont liés à un problème structurel ou si cela peut être réparé de façon

durable. Monsieur le Maire répond que cette question sera évoquée en commission de travaux.

Monsieur RENAULT souhaite savoir si le jardin du WESTERVALD sera clôturé et si l'éclairage public sera prévu. Ces questions seront aussi traitées en commission travaux.

Monsieur RENAULT demande la date de commencement des travaux sur la place du Général de Gaulle. Monsieur le Maire indique que le début des travaux est prévu pour le 13 mai 2008. Monsieur BONDU indique que les travaux auront lieu par tranche et qu'il y aura une semaine de fermeture complète de la circulation. Monsieur MARTINEAU précise qu'une réunion d'information a été prévue avec les commerçants pour les informer des modalités des travaux.

Dans le cadre du projet de création d'une médiathèque dans le bâtiment de La Sagesse, Monsieur RENAULT demande s'il est possible de le visiter. Monsieur le Maire répond que oui et que la commune pourrait garder l'aile gauche et la chapelle. Monsieur GUENGANT indique que la modification du projet initial supprimerait 3 appartements.

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'une étude de thermographie (enregistrer les déperditions de chaleur afin d'économiser l'énergie) des bâtiments communaux est prévue au budget.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

1 B : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET MOUILLAGES

Institué par la Loi du 6 février 1992 portant Administration Territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les 2 mois qui précèdent la présentation du budget primitif.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Monsieur MARTINEAU présente les orientations budgétaires du budget mouillage pour 2008.

La commune de Pleurtuit comptabilise 326 mouillages soit 10% des mouillages de la Rance maritime.

La redevance pour occupation du domaine public acquittée par les usagers en contrepartie de la location d'emplacements s'est élevée à 44 000 euros sur le budget 2007.

Il est prévu de maintenir les équipements existants avec deux postes principaux : le remplacement des tapis anti-dérapants et la réfection de la zone d'échouage à Mont-Marin. La prévision budgétaire pour ces deux programmes est de 6 000 euros.

Monsieur Martineau précise que l'intensification des demandes (111 demandes en attente) et le faible taux de renouvellement (14 places libérées pendant l'année 2007), la réflexion sur l'alignement des mouillages, la nécessité de communiquer avec les usagers sur leurs attentes sont des sujets qui seront étudiés en commission.

Monsieur le Maire précise que la commune de Pleurtuit a demandé à obtenir la compétence économique au sein de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude. La composition des instances de la communauté de communes n'ayant pas encore eu lieu, la commune est en attente de la réponse.

Enfin, Monsieur Martineau précise que les Pleurtuisiens sont prioritaires pour l'obtention de mouillage.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

1 C : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET LOCATIONS

Institué par la Loi du 6 février 1992 portant Administration Territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les 2 mois qui précèdent la présentation du budget primitif.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires du budget location pour 2008.

Il indique qu'il faudrait refaire de nouveaux ateliers relais sur la commune et qu'on ne sait pas pour l'instant qui portera le projet. Il faut maintenir et développer l'activité économique sur la commune de Pleurtuit.

Monsieur MARTINEAU rappelle le principe des ateliers relais : implantation provisoire en attendant une implantation définitive dans une zone d'activité adéquate.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.

2 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE D'ILLE ET VILAINE – COMPETENCES OBLIGATOIRES – DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Le Syndicat Départemental d'Electrification, devenu Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine, a été constitué par arrêté préfectoral du 26 Octobre 1964, afin d'exercer pour le compte des collectivités adhérentes du département, les droits et prérogatives relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique.

Les élections municipales de mars 2008 entraînent un renouvellement général des instances délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes.

La commune de Pleurtuit, adhérente au SDE 35, doit désigner son représentant qui siègera au Comité syndical du SDE 35.

Conformément à l'article 4.1.1 des statuts du SDE 35, les collectivités membres au titre des compétences obligatoires « **Electricité** » et « **activités accessoires et mise en commun des moyens** » sont représentées comme suit :

- pour les communes isolées : 1 délégué par commune dont la population n'excède pas 20 000 habitants et 2 délégués si la population excède 20 000 habitants.

La nouvelle assemblée délibérante de Pleurtuit doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres ou parmi tout citoyen réunissant les conditions requises pour être membre d'un conseil municipal, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après lecture de cet exposé, **Monsieur le Maire propose de nommer :**

- DELEGUE TITULAIRE : Monsieur Patrick JOUBERT ou Monsieur Jean-Michel RAYNARD

- DELEGUE SUPPLEANT : Monsieur Joël MARTINEAU

Monsieur LEGRAND, ayant préalablement fait acte de candidature et n'ayant pas entendu que Monsieur MARTINEAU était proposé pour la fonction de délégué suppléant, retire sa candidature.

TITULAIRE	VOIX OBTENUES	SUPPLEANTS	VOIX OBTENUES
Patrick JOUBERT	28	Joël MARTINEAU	28
Jean-Michel RAYNARD	0		

Sont désignés délégués au S.D.E 35 pour les compétences obligatoires :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Patrick JOUBERT	Joël MARTINEAU

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

3 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE D'ILLE ET VILAINE – COMPETENCES A CARACTERE OPTIONNEL – DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La commune de Pleurtuit a transféré au Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine les compétences optionnelles « maintenance des installations d'éclairage » et « cartographie associée ».

Elle est donc directement adhérente au SDE 35 pour ces compétences optionnelles et sa nouvelle assemblée délibérante doit participer à la désignation des représentants qui siègeront au Comité Syndical du SDE 35 au titre des compétences à caractère optionnel.

Conformément à l'article 4.1.2 des statuts du SDE 35, les collectivités membres au titre des compétences optionnelles sont représentées par : « des délégués élus au sein de collèges constitués de représentants des communes ayant transféré une ou plusieurs compétences optionnelles... »

La nouvelle assemblée délibérante de Pleurtuit doit désigner ses représentants au sein du collège électoral du secteur « communes isolées », à savoir, un titulaire et un suppléant.

Les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres ou parmi tout citoyen réunissant les conditions requises pour être membre d'un conseil municipal, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après lecture de cet exposé, **Monsieur le Maire propose de nommer :**

- REPRESENTANT TITULAIRE : Monsieur Camille BONDU

- REPRESENTANT SUPPLEANT : Monsieur André TURQUETIL

Sont désignés comme représentant au S.D.E 35 pour les compétences à caractère optionnel :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Camille BONDU	André TURQUETIL

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

4 : RESIDENCE LE CLOS CLIN : DEMANDE DE GARANTIE PRESENTEE PAR LA SA HLM LA RANCE POUR UN EMPRUNT DESTINE A FINANCER 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 21 octobre 2005, le Conseil Municipal approuvait le principe de mise à disposition d'un terrain communal, cadastré ZL n° 108, d'une superficie de 1 ha 70 a 90 ca, situé au lieu dit « le Clos Clin », à la SA d'HLM LA RANCE, pour la réalisation d'un programme de constructions HLM.

Les travaux de construction des logements en accession à la propriété ont déjà commencé.

La Direction de l'Équipement d'Ille et Vilaine a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention et d'agrément pour la réalisation de 12 pavillons P.L.U.S et 4 pavillons P.L.A.I. bonifiés à la résidence le Clos Clin.

Aujourd'hui, la SA HLM la Rance sollicite la commune afin que celle-ci se porte garant de l'emprunt d'un montant de 1 112 939 Euros que la Caisse des dépôts et Consignations se propose de consentir pour financer la construction de 16 logements locatifs sociaux (12 pavillons P.L.U.S. et 4 pavillons P.L.A.I bonifié)

Après lecture de cet exposé, **Monsieur le Maire propose la délibération suivante :**

PRET AVEC PREFINANCEMENT
DOUBLE REVISABILITE LIMITEE
(révisable Livret A et échéances annuelles)
DELIBERATION DE GARANTIE TOTALE

Commune de PLEURTUIT

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2008

Sont présents :

Le Conseil :

Vu la demande formulée par la SA HLM LA RANCE et tendant à faire garantir un emprunt de 1 112 939 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Vu le rapport établi par la Caisse des dépôts et consignations et concluant à un accord de principe relatif à l'emprunt.

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

Article 1 : La commune de Pleurtuit accorde sa garantie pour le remboursement aux conditions définies à l'article 2, de deux emprunts avec préfinancement d'un montant total de 1 112 939 euros que la SA LA RANCE se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
Ces prêts sont destinés à financer une opération de construction de 16 logements, située Résidence le Clos Clin à PLEURTUIT.

Article 2 : Les caractéristiques de chacun des deux prêts PLUS, PLAI bonifié consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont mentionnées ci-après.
Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessous sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt garantis par la présente délibération.

2-1 Pour le prêt PLUS destiné à la construction

Montant du prêt	: 854 960 euros
Durée du préfinancement	: 12 mois maximum
Echéances	: annuelles
Durée de la période d'amortissement ..	: 40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 4,30 %
Taux annuel de progressivité	: 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.	

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale des prêts, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 854 960 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

2-2 Pour le prêt PLAI bonifié destiné à la construction

Montant du prêt	: 257 979 euros
Durée du préfinancement	: 12 mois maximum
Echéances	: annuelles
Durée de la période d'amortissement ...	: 40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	: 3,30 %
Taux annuel de progressivité	: 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.	

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale des prêts, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 257 979 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Pleurtuit s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Certifié exécutoire, le Maire

le Président du Conseil Général

A, le

Monsieur le Maire précise que le cautionnement d'emprunt est une des conditions pour avoir des logements sociaux à Pleurtuit. Il est important de favoriser la mixité sociale notamment dans les lotissements.

Monsieur RENAULT souhaite savoir si le plafond de 20% de logements sociaux est atteint sur la commune de Pleurtuit. Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas concernée par cette obligation mais qu'aujourd'hui il y a environ 10% de logement social. Il convient de noter que l'accession à la propriété ne rentre pas dans la définition du logement social, cela concerne uniquement le locatif.

Monsieur JOUBERT souhaite savoir si la commune a un droit de regard par rapport à l'aménagement. Monsieur le Maire lui répond que tous les permis de construire sont déposés en mairie.

Monsieur le Maire signale que les futurs locataires seront en priorité des Pleurtuisiens.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

5 – CESSION D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE AU HAUT CREHEN

Monsieur BONDU présente le rapport suivant :

Le propriétaire de la parcelle cadastrée ZH 160 située en bordure de la voie communale VC 19, a sollicité l'acquisition de la portion de la voie longeant sa propriété.

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le Conseil Municipal prescrivait l'enquête publique nécessaire au classement de cette portion de terrain dans le domaine privé communal.

L'enquête s'est déroulée du 25 février au 11 mars 2008 inclus.

Le commissaire enquêteur n'a reçu aucune observation sur ce dossier et a émis un avis favorable au déclassement dans le domaine privé communal.

Après lecture de cet exposé, **Monsieur le Maire propose :**

- d'incorporer la portion de la voie communale VC 19 longeant la parcelle cadastrée ZH 160 dans le domaine privé communal
- de céder cette portion de voie au prix de 3 Euros /m² correspondant au prix des délaissés de terrains communaux fixé par délibération en date du 3 février 2006
- d'être autorisé à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces s'y rapportant
- de mettre à la charge du riverain tous les frais liés à cette cession

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION (S) : 0

DIVERS

DIA

- AD 449 (Rue de la Perrière)

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

AGENDA DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- ✓ COMMISSION FINANCES – Lundi 7 Avril 20h00
- ✓ COMMISSION TRAVAUX – Mercredi 9 Avril
- ✓ COMMISSION ENVIRONNEMENT – Vendredi 11 avril 18h00
- ✓ COMMISSION CULTURE – Vendredi 11 avril 20h30
- ✓ COMMISSION COMMUNICATION – Mardi 15 Avril
- ✓ COMMISSION PETITE ENFANCE – Mercredi 16 Avril 20h30
- ✓ S.I.A.P.L.L. – Jeudi 10 Avril 18h00 élection du bureau
- ✓ CONCERT – Mayra Andrade Samedi 12 Avril 20h30 Espace Delta
- ✓ S.I.E.R.G. – Mercredi 16 Avril 11h00 élection du bureau
- ✓ Conseil Municipal : Vendredi 18 Avril – Vote du Budget
- ✓ Salon de l'Artisanat et du Savoir Faire : Samedi 19 et Dimanche 20 Avril à l'Espace Delta, organisé par l'U.C.I.A.P.L.
- ✓ S.I.A.P.L.L. – Mardi 22 Avril 18h00 vote du budget
- ✓ S.I.E.R.G. – Mercredi 23 Avril 10h00 vote du budget
- ✓ ALP Basket : Loto le Vendredi 25 Avril à 19h00 Espace Delta.
- ✓ Commémoration de la Journée Nationale de la Déportation : Dimanche 27 Avril.
- ✓ Ecole Primaire Publique : Spectacle le Mercredi 30 Avril à l'Espace Delta.
- ✓ Association Le Moulinet : Assemblée Départementale des Pêcheurs d'Ille-et-Vilaine
Dimanche 4 Mai à l'Espace Delta.
- ✓ Commémoration Victoire du 8 Mai 1945 : Jeudi 8 Mai.
- ✓ Association USPF : Tournoi de football seniors le Lundi 12 Mai au stade municipal.

- ✓ Braderie Vide Grenier : Dimanche 18 Mai 2008
- ✓ Salvatore Adamo : Samedi 24 Mai 2008 à 20h30
- ✓ Ecole Saint Pierre : Mardi 27 Mai Spectacle à l'Espace Delta.
- ✓ Challenge intercommunal : Samedi 31 Mai à l'Espace Delta.

œ œ œ œ œ œ œ œ œ œ

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire d'installation de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude aura lieu le **mercredi 9 avril 2008** à 20h30 à la salle Philippe de Dieuleveult au **Minihic sur Rance**.

œ œ œ œ œ œ œ œ œ œ

Monsieur Le maire déclare que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 18 avril 2008 à 20 h 30.

Par ailleurs, une délégation municipale se rendra à Ransbach Baumbach du 1^{er} au 4 mai 2008.

œ œ œ œ œ œ œ œ œ œ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H15.

Le Maire

Monsieur Alain LAUNAY